

Motions au sujet des cotisations des membres

Position de la direction de la FSG

Contexte

L'Association zurichoise de gymnastique et l'Association appenzelloise de gymnastique demandent de réduire les cotisations de membres telles que proposées par le comité central à partir de 2027 ; toutes deux demandent les mêmes montants pour les catégories des adultes standard, adultes light et enfants et jeunes.

Les deux motions suivent la même orientation générale : l'adaptation des cotisations doit être plus modérée, et la stabilisation des finances renforcée par le biais de mesures structurelles, de réductions de coûts et de priorisation des projets et prestations. L'Association appenzelloise demande en outre de maintenir la cotisation de la catégorie adultes inclusion au niveau actuel, soit à CHF 10.-

Position de la direction de la fédération

La Fédération suisse de gymnastique a comme préoccupation majeure de pas atteindre une stabilisation financière uniquement par le biais d'une augmentation des cotisations des membres ; pour ce faire, elle a élaboré un train de mesures financières structurelles qui tient compte tant des charges que des recettes.

Parallèlement, elle s'en tient au modèle de cotisations fixé par le comité central. Les cotisations des membres font partie intégrante de l'ensemble des mesures prises et c'est sur ces cotisations, ainsi que sur les mesures financières déjà prises, que s'appuient la stabilisation financière durable ainsi que la capacité de la fédération à produire des prestations et à agir.

Evolution des cotisations de membres et des prestations

La dernière augmentation substantielle des cotisations des membres remonte à 2011. Depuis, elles sont restées inchangées malgré le renchérissement du coût de la vie, les exigences croissantes et les coûts à la hausse. Parallèlement, le cahier des prestations de la FSG a continué à s'étoffer et à se consolider (création du domaine éthique et droit, développement de la formation J+S et des juges, management de sociétés, FSG-Contest, TRAININGplus, CONCORDIA Fitiva, la plateforme vidéo et l'offre de livestream, et également myFSG).

Par conséquent, l'adaptation proposée des cotisations ne constitue pas un financement isolé de nouvelles prestations mais bien un financement à long terme des prestations actuelles, d'une stabilisation de la base financière de la FSG et de la préservation de la capacité nécessaire à se développer.

Mesures structurelles et autres priorités

L'examen des structures de coûts, des prestations et des priorités qui a été demandé par les auteurs de la motion va dans le sens de l'orientation définie par la direction de la fédération puisque des mesures financières structurelles ont déjà été mises en place dès 2026. Il ne s'agit donc pas pour les cotisations des membres de se substituer aux changements structurels, mais de les compléter.

Quoiqu'il en soit, il reste nécessaire de se pencher sur le catalogue futur des prestations et sur les priorités stratégiques. Pour ce faire, on peut s'appuyer sur la stabilisation pour 2027 qui ne préjuge en rien des discussions à venir sur les prestations, les priorités et la planification financière à moyen et long terme.

Bases du calcul

Les cotisations des membres telles que proposées se fondent sur les données des membres existantes ; leur répartition entre standard et light suit des hypothèses délibérément prudentes qui tiennent compte de la participation aux compétitions des années précédentes ainsi que de l'offre de fêtes de gymnastique qui sera certainement restreinte en 2027, année de l'introduction.

Il est possible que des recettes supplémentaires soient générées par une répartition différente entre adultes standard et light, mais c'est justement parce qu'il s'agit d'une nouvelle structure de membres et que la participation aux compétitions diffère d'une région à l'autre que la direction de la fédération a préféré continuer à opter pour une gestion budgétaire prudente.

Si l'on devait enregistrer des recettes plus élevées que prévu, cela ne signifierait pas forcément qu'il y aurait un renforcement des structures ou des prestations ; priorité serait donnée à l'amélioration de la stabilité financière et de la marge de manœuvre de la fédération. Quant aux futures priorités et à l'utilisation des moyens disponibles, cela se ferait dans le cadre de la planification budgétaire et financière régulière.

Détermination du montant des cotisations

Depuis la dernière augmentation significative des cotisations, le renchérissement cumulé jusqu'en 2027 a atteint 7 % ; tous membres confondus, la nouvelle structure des membres se traduit par une augmentation moyenne des recettes provenant des cotisations d'environ 8,3 %.

L'augmentation, parfois nettement plus élevée dans certaines catégories, s'explique également par la nouvelle différenciation entre les membres. Une comparaison entre certaines nouvelles catégories et la structure actuelle de cotisations ne reflète donc que partiellement l'impact financier global.

Inclusion

L'Association appenzelloise de gymnastique demande de laisser inchangées les cotisations des membres en situation de handicap.

La direction de la fédération évalue la catégorie à la lumière de la nouvelle structure des membres. Délibérément plus basses, les cotisations prennent en compte l'accès facilité à la gymnastique tout en permettant également aux membres de la catégorie inclusion de bénéficier des prestations générales de la fédération et du développement de l'inclusion au sein de la gymnastique suisse.

Conclusion

La direction de la fédération prend acte de la demande faite concernant l'utilisation responsable des ressources, l'examen des structures de coûts et la priorisation claire des prestations ; il s'agit là de demandes qui font partie intégrante des travaux déjà engagés et qui vont se poursuivre.

Toutefois, elle s'en tient aux cotisations proposées par le comité central, cotisations qui font partie intégrante du plan global de stabilisation financière.

Elle recommande donc à l'Assemblée des délégués de rejeter les motions de l'Association zurichoise de gymnastique et de l'Association appenzelloise de gymnastique et d'approuver les cotisations de membres demandées par le comité central.



Meilleures salutations

Fédération suisse de gymnastique

Direction de la fédération



Fabio Corti
Président central



Jérôme Hübscher
Co-directeur a.i.



Claudia Nessier
Co-directrice a.i.